



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2011
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2011
31 janvier-9 février 2011

**Rapport quadriennal pour la période de 2006-2010
présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général
par les organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social, en application de la résolution 1996/31
du Conseil**

Note du Secrétaire général

À sa session ordinaire de 2010, le Comité chargé des organisations non gouvernementales a demandé à Plan International, organisation non gouvernementale inscrite sur la liste depuis 1981, de lui remettre un rapport sur ses activités à sa session ordinaire de 2011. Le rapport est présenté conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 61 de la résolution 1996/31 du Conseil.

Table des matières

	<i>Page</i>
Plan International.	2



Plan International

Inscrite sur la liste depuis 1981

I. Introduction

Fondée il y a plus de 70 ans, Plan International est l'une des organisations de défense des droits de l'enfant les plus anciennes et les plus vastes du monde. Elle est à l'œuvre au total dans 48 pays en développement d'Afrique, d'Asie et des Amériques, appuyée par 18 bureaux de collecte de fonds. Elle a également des bureaux de liaison à Bruxelles et à Genève, et prévoit d'en ouvrir un à New York. Elle est indépendante et n'est affiliée à aucune institution religieuse, politique ou gouvernementale.

A. Buts et objectifs de l'organisation

La vision de l'organisation est celle d'un monde dans lequel tous les enfants réalisent pleinement leur potentiel au sein de sociétés qui respectent les droits et la dignité des peuples. C'est par l'approche du développement communautaire axé sur l'enfant que cette vision de l'organisation se matérialise dans la pratique du développement international. Fondée sur les droits, l'approche n'est ni confinée à un secteur technique de développement donné, ni circonscrite par des limites idéologiques ou religieuses. Elle repose sur l'action collective d'une société civile soucieuse de donner aux enfants les moyens de réaliser leur potentiel. Bien que le terme suppose que l'on mette l'accent sur la communauté, l'approche véhicule tout de même l'idée que tout changement véritable de la vie des enfants passe par des réformes sociales, politiques, économiques et culturelles à divers niveaux qui transcendent le cadre communautaire, voire les frontières nationales.

L'approche se caractérise également par ses horizons temporels. L'intérêt porté aux causes structurelles de la pauvreté des enfants et aux violations de leurs droits implique l'hypothèse d'une stratégie à long terme. Les résultats escomptés en termes de changements d'orientation politique, de volonté politique, de comportement public et de réformes systémiques des modes de prestation de services exigent un engagement constant et soutenu. Cela étant, on ne peut faire abstraction des manifestations et causes immédiates de la pauvreté et des impératifs urgents liés à la protection de l'enfance. Les résultats deviennent une nécessité pressante. L'examen à plusieurs niveaux de questions d'horizons temporels divers introduit l'objectif de viabilité dans la stratégie des programmes. La question de la formulation d'une stratégie distincte destinée à rendre les résultats des projets durables ne se pose pas dans la mesure où les problèmes systémiques qui menacent la viabilité de tout résultat de projet sont analysés et résolus simultanément.

Le degré de priorité des activités de programme est déterminé en fonction du contexte local et de la question à l'étude. Cela suppose une parfaite connaissance des causes et des conséquences de la pauvreté des enfants dans le contexte local et ne saurait se prescrire dans un guide de programme qui a donc pour objet de définir un certain nombre de principes applicables à tous les programmes, et divers éléments de stratégie génériques à prendre en considération au moment de l'élaboration d'un programme et ce de la manière suivante :

- **Droit à un bon départ dans la vie.** Les futures mères, les parents, les nourrissons et les petits enfants ont accès à des soins de santé maternelle et infantile de qualité, à la nutrition et à des soins en faveur de la petite enfance et à des services d'aide et tirent le meilleur parti de ces services;
- **Droit à la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris à la prévention, à la prise en charge et au traitement du VIH.** Les adolescents et les jeunes sont en mesure de développer leur sexualité sans coercition, discrimination ni violence. Ils ont accès à des services sanitaires, sociaux et éducatifs adaptés à leurs besoins pour les aider à développer leur sexualité. Les enfants et les jeunes ont tous accès à des services de prévention, de traitement, de prise en charge et d'accompagnement social de qualité du VIH;
- **Droit à l'éducation.** Les enfants, sans distinction de sexe, d'appartenance ethnique, de religion ou de situation sociale, bénéficient de cadres d'enseignement sains, harmonieux et adaptés à leurs besoins dans lesquels ils reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants compétents à l'aide de programmes centrés sur les élèves;
- **Droit à l'eau et à de meilleurs systèmes d'assainissement.** Les enfants et les communautés dont ils sont issus ont suffisamment accès à l'eau potable et à des services d'assainissement hygiéniques. Les gouvernements acceptent la responsabilité qui leur incombe de créer et d'entretenir les services nécessaires permettant de s'assurer que personne n'est exclu et que l'accès à l'eau et à l'assainissement est constant et durable;
- **Droit à un niveau de vie suffisant.** Les jeunes et leur famille, notamment les familles dirigées par des femmes, sont en mesure de se constituer des revenus et des biens et ont accès à des services financiers adéquats et viables. Les enfants, et en particulier les filles, peuvent se livrer à des activités aboutissant et les préparant à des modes de vie durables;
- **Droit à la protection contre toutes les formes de violence et de danger.** Les enfants bénéficient de services de prévention, de rééducation et de réinsertion les protégeant de toutes formes de violence physique et mentale, de voies de fait ou de sévices, d'abandon ou de délaissement, de mauvais traitements et d'exploitation, en tout lieu. Ce faisant, ils sont mobilisés et participent effectivement à des initiatives en faveur de leur propre protection;
- **Droit de participer en tant que citoyen.** Les enfants ayant les compétences, les moyens et la possibilité de participer à la prise de décisions qui les touchent au sein de leur famille, de leur communauté, à l'école et au niveau de leur gouvernement. Les débiteurs de l'obligation reconnaissent et soutiennent la participation des enfants à la prise de décisions;
- **Droit à la protection et à l'assistance dans des situations d'urgence.** Le gouvernement et les organisations de la société civile appliquent les mesures adéquates de protection des droits de l'enfant dans des situations d'urgence et assurent une gestion efficace des risques de catastrophe, la protection de l'environnement et le règlement des conflits par des voies pacifiques afin de réduire les risques de situation d'urgence.

Outre les thèmes de programme énoncés ci-dessus, Plan International mène des campagnes mondiales :

- **Enregistrement universel des naissances.** L'organisation œuvre depuis 1998 à des initiatives d'enregistrement des naissances visant à aider des millions d'enfants à obtenir une identité officielle. Elle collabore avec des gouvernements et des communautés pour que tous les enfants soient enregistrés à la naissance. La campagne met l'accent sur la nécessité d'améliorer la législation et son application, d'aider les pouvoirs publics à faire de l'enregistrement des naissances une haute priorité, de créer une demande d'enregistrement des naissances chez les parents en sensibilisant et en mobilisant les communautés, et de cibler les enfants les plus vulnérables. Son approche est fondée sur les droits et s'inscrit notamment dans le cadre de la recherche sur les systèmes d'état civil actuels, la sensibilisation, le renforcement des capacités et les activités d'enregistrement des naissances. L'organisation a aidé à déclarer directement plus de 40,6 millions d'adultes et d'enfants et permis à 153 millions d'autres personnes d'obtenir des certificats de naissance grâce aux améliorations apportées à la législation et aux politiques au niveau national;
- « **Apprendre sans avoir peur** ». L'objectif de la nouvelle campagne mondiale « Apprendre sans avoir peur » est de mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants dans les écoles. Les recherches révèlent que les formes cruelles et humiliantes de châtiments psychologiques et corporels, de violence sexiste et d'intimidation demeurent une réalité quotidienne pour des millions d'enfants à travers le monde. La campagne vise les trois formes de violence les plus courantes et les plus nocives en milieu scolaire : le châtiment corporel, l'intimidation et les sévices sexuels;
- « **Parce que je suis une fille** ». Cette campagne vise à combattre les inégalités entre les sexes, à promouvoir les droits des filles et à arracher des millions d'entre elles à la pauvreté. L'organisation produit chaque année un rapport sur la situation des filles à l'approche de 2015, horizon d'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Changements importants survenus au sein de l'organisation

Plan International a amendé ses statuts le 13 novembre 2009. Un bureau chargé des activités de plaidoyer et de la liaison auprès de l'ONU a été ouvert à Genève (Suisse).

II. Contributions de l'organisation aux travaux de l'ONU

L'organisation a participé à diverses manifestations et activités, notamment les suivantes :

- Conférence du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de Plan International sur l'enregistrement universel des naissances en Asie, 2003 et 2007;

- Lancements internationaux de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2009;
- Cinquième Sommet mondial des médias pour les enfants, 2007;
- Réunions d'experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le thème intitulé « Stopping violence in schools: what works? »;
- Consultations d'experts européens en prévision de la tenue du troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, 2008;
- Consultations d'experts de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les indicateurs de violence à l'encontre des enfants dans le secteur de la santé, 2008;
- Vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant; Plan International faisait partie du Comité directeur chargé de l'organisation de la manifestation, 2009;
- Groupe de travail sur l'état civil de l'Équipe spéciale interinstitutions UNICEF, OMS, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; Plan International a participé aux délibérations et mis à disposition ses compétences sur l'enregistrement des naissances;
- Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague; Plan International a favorisé la participation des enfants, 2009;
- Comité permanent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Plan International a participé à la réunion et publié une déclaration orale sur l'enregistrement des naissances par le biais du Conseil international des agences bénévoles, 2010;
- Douzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale; Plan International a exposé sa campagne « Apprendre sans avoir peur » comme méthode de lutte contre la violence dans les écoles, 2010;
- Consultation d'experts sur des mécanismes de conseil, de plainte et de signalement respectueux de la sensibilité des enfants; Plan International y a participé et a mis à disposition des exemples écrits de mécanismes de signalement, 2010.

A. Participation aux travaux des instances de l'ONU

Commission de la condition de la femme

Plan International apporte chaque année des contributions sous forme de déclarations écrites et orales, facilite la participation des enfants et organise des manifestations parallèles à l'occasion des sessions de la Commission de la condition de la femme depuis 2007. Sa déclaration écrite à la cinquante-quatrième session de la Commission était intitulée « Protecting boys and girls from harmful traditional practices » (protéger les garçons et les filles des pratiques traditionnelles nocives).

Assemblée générale

Depuis 2006, Plan International participe chaque année à la session de la Troisième Commission consacrée aux droits de l'enfant et fait part de l'expérience qu'elle a acquise en matière de programmes dans le cadre de manifestations et de réunions parallèles tenues avec des partenaires et des représentants de l'ONU. En 2009, Plan International, en coopération avec les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'UNICEF et d'autres ONG, a organisé une manifestation parallèle sur la participation des enfants et une table ronde animée par des enfants sur le même thème. Plan International a aidé à élaborer les lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants que l'Assemblée générale a adoptées en 2009. En octobre 2010, l'organisation a été invitée à faire part de l'importance de la participation des enfants à l'occasion d'une manifestation parallèle consacrée au thème intitulé « Better data and research to address violence against children » (amélioration des données et de la recherche pour remédier au problème de la violence à l'encontre des enfants) et organisée par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, en coopération avec l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Conseil des droits de l'homme

Plan International présente des déclarations écrites au Conseil des droits de l'homme depuis 2006, aussi bien lors des travaux de la session extraordinaire consacrés à la violence contre les enfants qu'aux enfants privés de protection parentale.

Journée annuelle des droits de l'enfant

Plan International a mis à disposition des déclarations écrites et orales lors des manifestations tenues en 2008 et en 2009 à l'occasion de la Journée annuelle des droits de l'enfant. Un représentant de l'organisation a été le principal orateur lors de la Journée annuelle des droits de l'enfant commémorée en mars 2010. L'organisation a également aidé à établir l'ordre du jour, contribué à la résolution thématique et désigné un expert pour participer à une réunion-débat. Plan International a principalement organisé en coopération avec la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants et la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies une manifestation parallèle sur la violence sexuelle contre les enfants.

Troisième Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant

Plan International a participé activement en 2009 et en 2010 aux activités du groupe de travail à composition non limitée sur le troisième Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant en établissant une procédure de communications et de plaintes.

Comité des droits de l'enfant

Plan International prend une part active à l'élaboration de rapports complémentaires à présenter au Comité des droits de l'enfant (40 pays) dans le cadre de coalitions nationales sur les questions relatives aux droits de l'enfant.

Certains de ses bureaux ont également prêté leur concours à cet égard. En de rares occasions, Plan International a été invitée à participer à des réunions d'avant session du Comité des droits de l'enfant et à assister en qualité d'observateur aux sessions officielles à Genève. Plan International s'emploie activement à assurer le suivi des observations finales. Elle a apporté une contribution majeure aux observations générales du Comité des droits de l'enfant sur l'article 12 (participation des enfants) et a été impliquée dans le processus se rapportant aux observations générales sur l'article 19 (violence à l'encontre des enfants).

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

Plan International coopère étroitement avec plusieurs organismes des Nations Unies à travers le monde. On trouvera ci-après quelques exemples de projets qu'elle a conjointement menés avec eux :

- UNICEF : recherche sur *The Middle Way: Bridging the Gap Between Cambodian Culture and Children's Rights*, 2009 (la voie médiane : combler le fossé entre la culture cambodgienne et les droits de l'enfant); consultation avec les enfants sur l'établissement de rapports périodiques à présenter au Comité des droits de l'enfant, 2002 et 2008, au Sri Lanka;
- Fonds des Nations Unies pour la population, systèmes nationaux d'information : enquête en grappes à indicateurs multiples réalisée pour la Guinée-Bissau;
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires : a participé aux activités menées par des groupes de liaison à la suite de l'ensemble des catastrophes survenues depuis le passage du tsunami;
- OMS : action commune en faveur de la campagne nationale de vaccination, 2005-2010, en Guinée-Bissau;
- Programme alimentaire mondial : action en faveur de l'éducation et de la sécurité alimentaire des filles, 2005-2010 (Guinée-Bissau);
- UNICEF : l'UNICEF et Plan International sont les deux principaux partenaires au sein de l'équipe spéciale nationale chargée de revitaliser le service de l'état civil dans le pays, 2005-2009 (Ouganda);
- UNICEF : partenariat instauré avec Plan International dans le cadre de l'établissement d'un service national d'assistance téléphonique en faveur de l'enfance, 2009-à ce jour (Zambie);
- Organisation internationale du Travail/Organisation internationale pour les migrations/UNICEF : groupe consultatif du programme : travaillant avec les organismes sur le programme de lutte contre la traite des personnes en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, 2010-2012 (Zambie);
- Plan International participe activement aux travaux du groupe de protection, 2009-à ce jour (à l'échelle mondiale);
- UNICEF : groupe de liaison sur l'éducation, 2009-à ce jour (à l'échelle mondiale).

C. Haïti

Sur la base des vues recueillies auprès d'un millier d'enfants en Haïti, Plan International et l'UNICEF ont établi un rapport conjoint relatif aux plans de reconstruction de ce pays qui a été présenté lors d'une grande conférence tenue à l'ONU à New York. Intitulé « Anticipating the future: children and young people's voices in Haiti's post-disaster needs assessment » (prévoir l'avenir : points de vue exprimés par des enfants et des jeunes sur l'évaluation des besoins d'Haïti après la catastrophe), le rapport visait à s'assurer que les desiderata et les besoins des jeunes étaient pris en compte dans le processus de reconstruction d'Haïti. Plan International et l'UNICEF estiment que les enfants ont le droit d'être consultés sur des questions qui influent directement sur leur bien-être et que leur participation active au processus de développement est essentielle à une véritable amélioration à long terme des moyens d'existence des communautés.

D. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Lors de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, Plan International, Save the Children, World Vision International et l'UNICEF ont organisé une manifestation parallèle destinée à s'assurer que les enfants sont au centre de tous les efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette manifestation avait pour but d'amener les dirigeants des organisations mondiales s'occupant de questions relatives à l'enfance à engager un dialogue prospectif sur les modalités de réalisation des objectifs liés aux enfants.
